

PAR COURRIEL

Québec, le 5 mai 2025

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 3 avril 2025, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« en lien avec l'article publié dans La Presse le 1^{er} avril dernier, je désire recevoir le ou les documents mentionnés ci-dessous:

- Sur les 24 000 logements actuellement en construction comme mentionné par la ministre de l'Habitation, madame Duranceau, merci de transmettre:
 - o Le nombre de constructions en cours par régions dans les 17 régions du Québec. »

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe.

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2025-2026-03